

SESSION 2016

AGRÉGATION CONCOURS EXTERNE

Section : LETTRES MODERNES

ÉTUDE GRAMMATICALE D'UN TEXTE FRANÇAIS ANTÉRIEUR À 1500

Durée : 2 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

L'empereur interroge Nicole, un valet qu'il a envoyé auprès de Guillaume et de sa sœur :

- 1400 « Nicholin, foi que doiz honor
or di, veïs tu sa seror ?
- Tesiez, fet il, ne dites mes !
Nus hom, s'il n'estoit bien confés,
ne doit parler de tel merveille.
- 1405 Ele fu nee sanz pareille
et de beauté et de simplece.
De son beau chanter par est ce
une tres douce melodie.
Nuls ne l'oït qu'autretel n'en die.
- 1410 - Et que sez tu ? – Ge l'ai oïe. »
Ne le feri pas lez l'oïe
qui si li loe la pucele.
« Comment, fet il, si est si bele ?
- Voire, fet il, ce n'est pas doute,
- 1415 non d'une chose, mes de toute,
de braz, de cors, de chief, de vis.
Aussi passe, ce m'est avis,
de beauté bele Liënors
totes les autres, com li ors
- 1420 toz les autres metals dou monde.
– Ne fet pas a son biau non honte,
a ce que voi, fet l'emperere.
Et que me diz tu de son frere ?
Mout le verroie volentiers.
- 1425 – Ce rest uns trop biaux chevaliers,
a un dur piz, a uns forz bras,
a un chief crespé et aubornaz,
a un biau vis, lonc et tretiz.
S'a les oils rianz et hardiz
- 1430 et par reson lees espaulles.
– Tels chevaliers fet l'en en faules :
s'il est tels, dont est il faez !
– Ce dirés vos quant le verrez.
Si tient adés trop riche hostel ;
- 1435 s'uns bien hauz hom le tenoit tel
si i avroit il parlement :
tant i a chevaliers et gent
que l'en n'i puet son pié torner.
– Or va tost, si fai atorner
- 1440 a son ostel quanqu'il voudra ;
n'iere a aise trusqu'il vendra. »

Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*,
éd. F. Lecoy, Paris, Champion Classiques, 2008, « CCMA 24 ».

1. Traduire le texte du vers 1413 au vers 1441

2. Phonétique et graphie

- a) Retracer l'évolution du latin au français moderne de *cantare* > *chanter* (v. 1407).
- b) Etudier du point de vue phonétique et graphique l'origine et l'évolution jusqu'en français moderne de *o* dans *voire* (< *vera* v. 1414), *chose* (< *causam* v. 1415), *mout* (< *multum* v. 1424), *torner* (< *tornare* v. 1438), *ostel* (< *hospitalem* v. 1440).

3. Morphologie

- a) Relever et classer selon le système de l'ancien français les substantifs masculins du texte du vers 1421 à la fin du texte.
- b) Expliquer la formation depuis le latin et l'évolution jusqu'au français moderne du paradigme auquel appartient *emperere* (v. 1422).

4. Syntaxe

Etudier l'article (expression et non expression) du vers 1421 à la fin du texte.

5. Vocabulaire

Etudier *chief* (v. 1427) et *merveille* (v. 1404).